

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Elodie PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

ORDRE DU JOUR

N° 45/2023 Convocation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission d'un conseiller

I – FINANCES

N° 46/2023 Révision triennal du loyer annuel des locaux de la gendarmerie

N° 47/2023 Modification du plan de financement pour l'étude et l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste

II- UBRANISME- CADRE DE VIE- TRAVAUX

N° 48/2023 Approbation du Plan Guide

N° 49/2023 Approbation de la convention ORT dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

N° 50/2023 Projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD en résidence seniors/choix de l'opérateur

III- ADMINISTRATION GENERALE

N° 51/2023 Ciné Parc : Demande de retrait de la commune de Viscomtat

IV- QUESTIONS DIVERSES

Communication du maire

1/ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que suite à la démission de Mme DAFFIX-RAYNAUD élue de la liste « Soyons Vic », il convient d'installer le suivant sur la liste déposée en Préfecture lors des élections municipales de 2020.

Mme Houda KLEIN a été dûment convoquée au conseil municipal du 22 mai par courrier à la date du 15 mai 2023 comme l'ensemble des autres membres du Conseil Municipal et M. le Maire la déclare installée.

2/ Conformément au décret n°2023-257 du 6 avril portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Monsieur le maire fait lecture de la circulaire indiquant qu'afin d'élire leurs délégués et suppléants, tous les conseillers municipaux en exercices dans le département de la série 1 sont convoqués le vendredi 9 juin à 19h00.

La commune de Vic -le- comte ayant plus de 5000 habitants le nombre de délégués titulaires doit être de 15 personnes et le nombre de suppléants de 5 personnes.

Nous sommes dans l'attente d'un retour de la préfecture pour savoir s'il y a obligation d'avoir la parité.

3/ Monsieur le maire informe que le projet de la cité scolaire inclusive à Longues progresse de façon significative.

La réception de la partie du projet porté par Altéris devrait se faire cet été, le bâtiment sera opérationnel pour la rentrée scolaire de 2023.

S'agissant de la 1ere tranche du projet porté par la commune, la construction d'un restaurant scolaire, Il précise que la consultation est lancée début juin et que la commission d'appel d'offre est prévue courant septembre pour attribuer les marchés ; les travaux devraient donc débuter avant la fin de l'année

4/ Concernant l'extinction de l'éclairage public, une expérimentation a été lancée depuis 2020 avec des horaires variables selon 2 périodes (hiver et été). Pour la période hivernale l'éclairage s'éteint à 23h alors qu'en été il reste allumé jusqu'à 1h du matin (sans rallumage). Des ajustements seront faits cette année afin de réaliser une meilleure gestion de l'éclairage et de faire par conséquent des économies.

L'éclairage public se fera jusqu'à 1h du matin l'été mais seulement dans certains quartiers des centre bourgs de Vic et Longues, en raison des activités plus denses dans ces zones. Pour les autres quartiers les horaires restent celle de l'hiver avec une extinction à 23h, sans rallumage.

Des exceptions seront faites pour certains évènements, comme le 13 juillet à Montcervier, le week-end de la brocante, le 09 aout pour le cinéma en plein air et le 10 juin à Enval ou l'éclairage restera également allumé jusqu'à 1h du matin.

5/ Enfin, Mr le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de PLUI qui devrait aboutir au 1^{er} trimestre 2024 après 5 années de travail étant précisé qu'il reste à procéder à l'arrêt du projet fin août, consulter les personnes publiques associées, solliciter l'avis des conseils municipaux des communes membres ;

Il indique qu'il y aura peu de modification dans le zonage et le règlement par rapport à ce qui a déjà été présenté et qu'une nouvelle réunion d'information aura lieu prochainement pour les élus de la commune.

I – FINANCES

N° 46/2023 Révision triennale du loyer annuel des locaux de la gendarmerie

Mme Elodie Pineau rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 avril 2017 le bail de la Gendarmerie a été renouvelé pour 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2016 avec une révision triennale du loyer annuel.

Pour rappel, elle indique qu'initialement, le loyer annuel était de 124 410,00 €, révisé par avenant n°1 en date du 11 mai 2020 et le portant à 130 940,95 € pour la période 2020-2022.

Elle fait part à l'Assemblée de la nécessité de réviser le loyer annuel pour la nouvelle période triennale 2023-2025.

Elle explique que le loyer annuel est révisé en fonction de la variation de l'ILAT publié par l'INSEE intervenue entre la date de début de bail et la date anniversaire de la révision. Il est proposé par les Domaines de fixer le nouveau loyer annuel actualisé à **138 817,18 € HC**, à compter du 1^{er} novembre 2022 et ce jusqu'au 31 octobre 2025.

Elle ajoute que l'avenant n°2 au bail de location sera établi par le Service Local des Domaines dès lors que le Conseil municipal aura donné son accord pour la révision du loyer annuel.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la révision du loyer annuel de la gendarmerie de Vic le Comte fixé pour 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2022 à 138 817,18 € HC ;**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au bail de location consenti au profit de l'Etat en date du 27 juillet 2017.**

N° 47/2023 Modification du plan de financement pour l'étude et l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du conseil du 20 mars 2023 a été voté la délibération n°024/2023 concernant l'approbation du plan de financement prévisionnel de l'étude et de l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste

Il est nécessaire de mettre à jour ce plan de financement suite à l'appel de projet « Sobriété des usages » que vient de lancer l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec un taux d'aide s'élevant à 70 %.

Rappel du contexte :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les restrictions d'eau potable de plus en plus fréquentes obligent les collectivités à repenser leur fleurissement et à réfléchir à des solutions alternatives pour maintenir l'arrosage de leurs espaces verts.

L'arrosage des terrains de sport du complexe sportif André Boste représentent à eux seuls une consommation annuelle d'eau d'environ 18 000 m³/an (en moyenne 6000 m³/terrain). Afin de pallier aux restrictions d'eau et de faire face à l'augmentation du prix de l'eau, M. le Maire propose de lancer une étude de dimensionnement de cuves de récupération d'eau de pluie du complexe sportif pour l'alimentation du système d'arrosage des terrains de sport. Cette étude et ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 % dans le cadre de l'Appel à projet « Sobriété des usages ».

Par conséquent le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude et de l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste détaillé ci-dessous ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% du montant de cette étude et de ces travaux dans le cadre de l'Appel à projet « Sobriété des usages ».**

Montant des dépenses en € HT		Montant des recettes en € HT	
Etude de dimensionnement incluant le relevé topographique et les frais de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (70%) Appel à projet « Sobriété des usages »	76 300,00 €
Travaux d'installation de cuves de récupération d'eaux pour l'alimentation du système d'arrosage des terrains de sport André Boste	100 000,00 €	Part communale (30%)	32 700,00 €
Total	109 000,00 €	Total	109 000,00 €

II- UBRANISME- CADRE DE VIE- TRAVAUX

N° 48/2023 Approbation du Plan Guide

M. le Maire et Arnaud Vergne, chef de projet Petites Villes de Demain présentent ce dossier à l'aide du diaporama ci-joint ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'une étude plan-guide (schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg) dont l'objectif est de définir le projet de territoire et les aménagements à réaliser sur la commune pour les 10 ans à venir. Au travers de ce document, la commune de Vic-le-Comte souhaite réaffirmer son inscription dans une dynamique vertueuse de son aménagement qui réponde aux grands défis contemporains (transition écologique, mixité sociale, inclusion, etc.) qu'elle s'est attachée à encourager jusqu'à présent.

Le plan-guide permet ainsi d'affirmer la stratégie de développement de la ville en respectant les enjeux majeurs de transition écologique, de mise en valeur du patrimoine bâti et architectural et de cohérence globale des différents aménagements envisagés sur les années à venir. Ses orientations ont également pour but de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. Elles s'élaborent autour de 5 axes majeurs portés par le projet :

- 1. l'élaboration d'une stratégie de végétalisation de la commune ;
- 2. l'organisation des déplacements ;
- 3. la requalification des entrées de ville ;
- 4. la mise en valeur du patrimoine ;
- 5. La revitalisation du centre-ville.

Il rappelle également que par délibération du 23 février 2022, le conseil municipal a arrêté la composition du comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du plan-guide. Ce COPIL a été réuni une fois à l'issue des phases 1 – diagnostic et 2 – stratégie, tandis que l'ensemble des membres du conseil municipal a pu assister à la présentation du projet final à l'issue de la phase 3 – programme prévisionnel des actions, lors d'un séminaire qui s'est déroulé le 23 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le programme d'action du plan-guide constitue une partie de la démarche Petites villes de demain promue par l'État et dans laquelle la commune (par délibération du 22 mars 2021) et son intercommunalité Mond'Arverne Communauté se sont engagées. **Les 21 actions inscrites dans le plan-guide définissent ainsi une stratégie territoriale et apporte des réponses concrètes concernant la redynamisation des centres-bourgs, encouragée par cette démarche Petites villes de demain.** Ces 21 actions sont à engager selon une hiérarchie et des rythmes différents mais celles qui s'inscrivent dans la stratégie de revitalisation, portée par la démarche Petites villes de demain et qui peuvent être engagées pendant la durée de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, sont inscrites dans le plan d'action de cette dernière.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de plan-guide et notamment du programme prévisionnel des actions (*document transmis par mail ou consultable en Mairie*). Ces éléments constituent dorénavant le projet stratégique de la municipalité pour son action à moyen / long terme. Il laisse place aux questions et échanges ;

Question de Mme PICARD : reconnaît le travail qui a été mise en place concernant le plan guide, mais a cependant l'impression de ne pas avoir été suffisamment associée. Elle se questionne sur différents points tels que le nombre de place de parking supprimées dans le centre bourg, ainsi que la suppression des arbres (place Saint Jean).

Également, quelles sont les priorités définies qui ne paraissent pas claires ? A quel moment les administrés vont-ils être consultés sur les différents projets ? Durant le séminaire sur le plan guide la question concernant la dangerosité du rond-point de l'entrée de Vic a été évoqué, cela n'est pas repris dans le plan guide.

Réponse M. Le MAIRE : il y aura bien 2 temps d'action distincts : le plan guide fixe les grandes orientations et les perspectives pour les années à venir, mais en phase de réalisation pour chaque action ou projet, une consultation sera lancée pour associer les habitants, mais dans tous les cas des choix seront à faire entre des objectifs parfois contradictoires ;

Concernant la place Saint Jean qui est dans un état déplorable actuellement, une végétalisation réfléchie sera mise en place afin de favoriser cet espace en prenant en compte la suppression de place de parking. Le plan guide a été conçu comme un outil politique, il faut tracer une perspective et l'assumer et il rappelle que des ateliers et des phases de rencontres ont déjà été faites avec les élus ;

C'est un outil conçu pour s'adapter avec des ordres de priorité qui pourront évoluer en fonction des capacités budgétaires de la commune et des attentes des habitants

Intervention de M. PAULET : évoque les financements européens possibles pour ces projets dans le cadre du nouveau programme LEADER en cours de préparation dont 1/3 de l'enveloppe sera consacrée à la reconquête des centre-ville

À l'issue de cet exposé et après échanges, le Conseil Municipal décide à 22 voix pour et 6 abstentions (Stéphanie PICARD, Dominique SCALMANA, Houda KLEIN, Paul BRAULT, Jean François BLANC, Pierre SECRETANT) :

- **D'approuver le plan-guide ;**
- **De donner son accord pour que le Maire engage toutes les démarches afférentes à l'exécution du programme prévisionnel des actions inscrites au plan guide, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des capacités budgétaires annuelles.**

N° 49/2023 Approbation de la convention ORT dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

M. le Maire et Arnaud Vergne, chef de projet Petites Villes de Demain présentent ce dossier à l'aide du diaporama ci-joint

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Compte-tenu de l'intérêt de ce programme pour la dynamisation de la commune dans son rôle de centralité au sein du territoire de Mond'Arverne Communauté, cette dernière et la commune avaient signé, le 12 avril 2021 **une convention d'adhésion au programme Petites villes de demain**, (suite à la délibération du conseil municipal du 22 mars 2021). Selon les dispositions de l'article 1 de cette convention d'adhésion, les collectivités bénéficiaires s'engageaient à formaliser le projet de revitalisation de Vic-le-Comte par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, de ses pôles de vie et de toute autre commune volontaire de l'EPCI. C'est un projet d'intervention formalisé, destiné à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes. Elle permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, la valorisation des patrimoines, etc., le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est également créatrice de droit et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantation en périphérie. Elle est complétée par le dispositif Denormandie qui est un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens.

En s'emparant du dispositif d'Opération de revitalisation de territoire et des outils qui l'accompagne, Mond'Arverne Communauté et la commune de Vic-le-Comte souhaitent faire face à des fragilités de cette dernière s'agissant notamment des commerces de proximité, des services ou encore en matière d'habitat et mobiliser l'ensemble des énergies pour encourager une dynamique positive qui impactera bien au-delà des frontières communales, comme un accélérateur en termes d'innovation et d'attractivité.

Monsieur le Maire donne lecture **du projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire** de Vic-le-Comte définissant notamment les orientations stratégiques et le programme d'actions opérationnel du projet de revitalisation de la commune qui s'appuie très largement sur le Plan Guide venant d'être approuvé, ainsi que les modalités et les moyens d'accompagnement mis en œuvre par les différents partenaires.

Mme PICARD souhaite connaître le taux de logements sociaux sur la commune et également s'il le sujet des logements locatifs sur la plateforme Airbnb est un sujet à Vic le Comte comme dans d'autres commune dans le sens ou cela aurait un impact sur le prix et la rareté des logements ; Elle souhaite savoir si les commerçants, dont elle note la qualité à Vic le Comte, ont été associés au projet de réaménagement du boulevard (sens unique, zone 20 km, végétalisation...)

M. Le MAIRE répond que le taux de logement sociaux est de 7.5 % en comparaison de la moyenne sur le territoire de Mond' Arverne qui est de 3.5 % ; il rappelle que des opérations de logements ont eu lieu ces dernières années avec toujours un objectif de réaliser projets d'urbanisation à taille humaine respectant pour chacune un objectif de mixité sociale ;

Sur la question du locatif Airbnb ce n'est pas un problème à Vic et au contraire puisque cela permet d'offrir une offre d'hébergement temporaire en l'absence d'hôtels ;

S'agissant des commerçants, ils ont été consultés par le cabinet d'étude notamment dans le cadre du diagnostic commerce et l'association des commerçants a été invitée aux réunions ; lorsqu'il sera question du projet de réaménagement du boulevard en tant que tel, les commerçants seront bien évidemment associés et consultés ;

Mr Fayolle tient à souligner la qualité de ces documents et à marquer son enthousiasme pour la perspective qu'ils tracent pour les 10 prochaines années permettant d'envisager l'évolution de la ville dans sa globalité avec une approche à la fois esthétique et patrimoniale ;

Mr Brault demande de confirmer s'il a bien calculé le taux de réponse des commerçants sur le diagnostic commerce, dont il note qu'il est seulement de 12 % avec 23 réponses ;

À l'issue de cet exposé et des ces échanges, le Conseil Municipal décide à 23 voix pour et 5 abstentions (Pierre SECRETANT, Jean-François BLANC, Dominique SCALMANA, Houda KLEIN, Paul BRAULT) :

- **De réaffirmer son engagement dans le Programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Vic-le-Comte à intervenir avec l'État représenté par M. le Préfet du Puy-de-Dôme et avec**

la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté représentée par son Président ;

- De donner son accord pour que le Maire engage toutes les démarches afférentes à l'exécution de cette convention.

N° 50/2023 Projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD en résidence seniors/choix de l'opérateur

Madame Dupouyet introduit le sujet en rappelant l'historique du projet de nouvel EHPAD qui doit ouvrir courant septembre et la réflexion qui a été menée récemment pour prévoir la transformation du bâtiment existant afin de proposer une offre de logements alternative aux seniors située entre le maintien à domicile et l'EHPAD ;

Elle rappelle au conseil municipal que l'ensemble immobilier que constitue l'EHPAD Bargoin est propriété de la commune, que le projet de nouvel EHPAD dans le parc Montcervier devrait s'achever au cours de cet été et que par conséquent, la charge des bâtiments de l'EHPAD actuel reviendra à la commune lors du transfert de l'activité de l'institution dans ses nouveaux locaux. Il est donc nécessaire d'aboutir à un projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier.

En effet, elle rappelle que le projet de construction du nouvel EHPAD Bargoin est déjà ancien et qu'une étude de faisabilité, commandée par la direction de l'établissement, a été réalisée en 2012. Le principe de construction d'un nouveau bâtiment a alors été validé par l'ensemble des acteurs depuis celle-ci. L'étude ayant été menée par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS), la commune avait également sollicité cet organisme pour qu'il étudie les possibilités de reconversion des bâtiments actuels en résidence autonomie ; les conclusions de cette étude avaient été adressées à la commune en 2015.

Elle rappelle enfin que ce lieu dispose d'une vocation sociale ancienne dont l'origine remonte au legs de Jean-Baptiste Bargoin aux hospices de Vic-le-Comte, qui a permis l'édification de l'hospice de la commune et dont l'EHPAD est l'héritier. Le projet de réhabilitation qui sera retenu se doit donc de préserver la vocation sociale de ce site.

Les réflexions ont été poursuivies aboutissant à écarter le principe d'une résidence autonomie, trop complexe en termes de gestion et de charges pour la commune, pour retenir celui d'une résidence sénior, c'est-à-dire d'une résidence adaptée aux personnes âgées autonomes et proposant des services destinés à maintenir leur autonomie.

Sur la base de ce programme, une consultation de deux opérateurs d'habitat social potentiels a été menée dans le but que ceux-ci étudient la faisabilité de cette opération.

Compte-tenu de l'intérêt architectural plus qualitatif et plus souple en termes de gestion pour la partie animation du projet proposé par la société **SA POLYGONE** Mr le Maire propose au conseil municipal de retenir ce projet et de l'autoriser à poursuivre les démarches avec cette société pour permettre sa mise en œuvre.

À l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- **De retenir le projet de réhabilitation de l'EHPAD en résidence sénior présenté par la SA POLYGONE ;**
- **De donner son accord pour que le Maire engage toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet.**

Question de Mme PICARD : est-il possible de prévoir dans ce programme un logement d'urgence qui ne serait pas forcément réservé aux aînés mais aussi à d'autres types de situation d'urgence ?

Réponse de Mme DUPOUYET-BOURDUGE : le bailleur ne validera pas forcément cette idée.

Réponse de M. BEGON-MARGERIDON : il existe déjà un logement d'urgence sur la commune et Mond'Arverne.

Réponse M. le Maire : il est peu probable que l'on puisse mixer le projet, de plus il existe un vrai besoin entre la résidence senior et l'EHPAD.

III- ADMINISTRATION GENERALE

N° 51/2023 Ciné Parc : Demande de retrait de la commune de Viscomtat

M. Fayolle précise que lors du conseil municipal du 7 février l'assemblée délibérante avait déjà délibéré à ce sujet, cependant les autres communes adhérentes à Ciné parc n'ont pas eu le temps de faire passer leur délibération dans le temps impartie, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Il expose que le comité syndical Ciné Parc par délibération du 22 novembre 2023 a accepté (par 11 votes favorables) la sortie de la commune de Viscomtat du syndicat intercommunal. Cette délibération a été transmise aux communes membres du syndicat afin de délibérer à leur tour comme le prévoit l'article L 521119 du CGCT.

Il rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2022, le conseil municipal de Viscomtat sollicitait le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Ciné Parc en raison du coût de revient par élève excessif, en effet le nombre d'élèves actuel de la commune de Viscomtat est de 10, cela questionne effectivement le service rendu au regard de son coût.

Etant donné que plus aucun service n'est rendu par Ciné Parc à la commune de Viscomtat, et que la participation de la commune est devenue sans objet, cette dernière fait donc de nouveau la demande de retrait dérogatoire dans le cadre de l'article L 5212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la demande de retrait de la commune de Viscomtat du Syndicat Intercommunal Ciné Parc

IV- QUESTIONS DIVERSES

Questions de groupe d'opposition :

L'actualité récente a montré des inquiétudes fortes sur certains secteurs de notre département concernant les réserves d'eau.

Nous pensons notamment aux bassins d'Ambert/Arlanc, mais aussi au bassin du Grand Riom.

1. Pouvez-vous nous préciser la situation de l'approvisionnement en eau pour notre commune ?
2. Quelles sont les réserves et comment se présente la situation pour cet été ?

En tant qu'élus et pour notre information, nous vous demandons d'organiser une visite de notre unité d'approvisionnement en eau potable ainsi que, comme vous aviez envisagé, une visite de l'unité de traitement des eaux usées.

Réponse de M. le Maire :

En ce qui concerne le pilotage de la ressource en eau, celui-ci est assuré par les services de l'Etat qui met à disposition du public toutes les informations utiles et nous travaillons en lien avec le Syndicat Mixte de l'Eau qui est gestionnaire du service. Les informations sur le niveau des bassins sont les mêmes que celles que l'on retrouve sur les sites. Pour cet été, nous partageons bien sûr l'inquiétude de la rareté de la ressource. Des mesures ont été prises au niveau communal pour changer la politique de fleurissement en choisissant des plantes nécessitant peu d'arrosage et en projet la cuve de récupération au stade A Boste par exemple. Une inquiétude persiste cependant pour le nouveau terrain de football qui ne pourra pas résister à une sécheresse et à des restrictions d'arrosage ;

Question 2

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître des sommes importantes de subventions attendues et notifiées (près de 1 millions d'€).

A ce jour, pouvez-vous nous indiquer si des montants attendus ont été perçus ?

Réponse de M. le Maire : Oui ce sont les restes à réaliser dont la majorité n'a pas été versés encore, cela intervient plus souvent durant l'été ou à la rentrée.

En l'absence de d'autres questions, M. Le Maire lève la séance à 23h30

M. Le Maire,

Le secrétaire de séance,

M. Antoine DESFORGES

M. Thomas HEYRAUD